

21 septembre 2020

OBJET : Mesures restrictives en CHSLD niveau d'alerte orange – COVID-19

Chers Parents et Proches,

Pour donner suite à l'annonce ministérielle lors du point de presse de gouvernement du Québec le dimanche 20 septembre 2020, nous avons été informés du passage du niveau d'alerte JAUNE à ORANGE pour les régions suivantes :

- Montréal
- Capitale-Nationale
- Chaudière-Appalaches

Le changement du niveau d'alerte pour ces régions implique le resserrement entre autres des consignes et des directives qui s'appliquent tant au personnel œuvrant dans les résidences pour personnes âgées ainsi qu'aux visiteurs.

Voici les nouvelles consignes qui seront mises en application dès mardi le 22 septembre 2020 :

- Suspension des visites (chambres des résidents, salons, salles à manger, parloirs, aires communes, terrains du milieu de vie) ;
- Suspension des visites de personnel engagé par les familles ou les proches (ex. dame de compagnie) ;
- Nettoyage des vêtements des résidents par les familles ou les proches.

La livraison de biens tels que nourriture, achats, etc. apportés par la famille à l'accueil est toujours acceptée. Toutefois, ceux-ci seront assujettis à un processus de désinfection en conformité avec les mesures de prévention des infections en place avant la remise aux résidents. Les services privés offerts à l'intérieur des murs (lieu physique d'opération du/des services sur place) tels que le service de coiffure seront maintenus jusqu'à nouvel ordre.

La visite des personnes dites proches aidantesⁱ et les visites pour des raisons humanitaires (fin de vie, soins palliatifs) sont toujours permises selon certaines nouvelles restrictions. Nous vous invitons à communiquer avec la direction de votre centre afin de connaître les modalités qui s'appliquent.

Nous sommes conscients que ces nouvelles directives gouvernementales risquent d'inquiéter nos résidents ainsi que leurs proches.

Soyez assurés que nos équipes travaillent à ce que l'application de ces nouvelles directives s'effectue le plus aisément possible et veillerons à mettre en place des mécanismes pour faciliter les communications avec les personnes hébergées et ainsi, prévenir le déconditionnement de nos aînés.

Nous vous remercions pour votre grande coopération et adhésion à ces nouvelles directives maintenant en place. Nous continuons de suivre la situation de près et vous informerons de toute nouvelle information à cet égard.

Merci de votre compréhension et de votre précieuse collaboration.

Cordialement,



Directeur général opérationnel
Sedna Canada, Groupe Champlain, Santé Valeo

ⁱ Personne qui apporte une aide et un soutien notamment moral, de réconfort à tous les jours ou plusieurs fois par semaine, régulier et de façon continue en complément des soins et services dispensés par le réseau public de santé et des services sociaux.

Définition du MSSS : Les personnes proches aidantes qui sont autorisées dans les CHSLD, les RI-RTF (programme SAPA) ou les RPA sont les personnes proches aidantes qui offriraient ou souhaitent offrir une aide ou un soutien significatifs pour répondre à des besoins et contribuer à l'intégrité et au bien-être d'un proche. La présence de ces personnes demeure autorisée même si le milieu de vie est en éclosion de COVID-19.
<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/covid-19-directives-au-reseau-de-la-sante-et-des-services-sociaux/proches-aidants/#:~:text=Les%20personnes%20proches%20aidantes%20qui%20sont%20autoris%C3%A9es%20dans%20les%20CHSLD,%2D%C3%AAtre%20d'un%20proche>